



Dispositions médicales arbitres : au cas par cas

Je passe ma Formation Initiale Arbitres (FIA)

Je suis nouvel arbitre (Candidat à la FIA)

Je suis mineur au 1^{er} Juillet

Je suis non-licencié

Je remplis mon autoquestionnaire

Je réponds non à toutes les questions → je fournis seulement l'attestation.

Je réponds oui à au moins une question → j'adresse un certificat médical de non-contre-indication à l'arbitrage.

Je suis déjà licencié :

J'utilise ma licence validée médicalement comme certificat médical.

Je suis
mineur

Je suis nouvel arbitre (Candidat à la FIA)

Je suis majeur au 1^{er} Juillet

Je suis non-licencié

Je fournis un certificat classique de non-contre-indication à l'arbitrage

Je suis déjà licencié :

J'utilise celui de ma licence joueur/éducateur/dirigeant de la même saison.

Je suis
majeur



Je suis un arbitre en activité

Je suis déjà arbitre, je suis mineur

Je suis mineur au 1^{er} Juillet

Je remplis mon autoquestionnaire

Je réponds non à toutes les questions → je fournis seulement l'attestation.

Je réponds oui à au moins une question → je fournis un DMA

Je suis
mineur

Je suis déjà arbitre, j'ai entre 18 et 34 ans

Je suis majeur (entre 18 et 34 ans au 1^{er} juillet)

Je fournis un Dossier Médical Arbitres (DMA) tous les trois ans, les 2 autres années, application des règles ci-dessus pour les – de 18 ans

Je suis
majeur

Je suis déjà arbitre, j'ai 35 ans ou plus

Je suis majeur (j'ai 35 ans ou plus au 1^{er} juillet)

Je fournis un Dossier Médical Arbitres (DMA) toutes les saisons.

Je suis
majeur

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat du District par mail à l'adresse suivante : secretariat@footcantal.fff.fr